



NATURE / PAYSAGE / EAU

Les sites classés et inscrits de Corse



publié le 3 août 2018

Dans la même rubrique

Le Conseil des sites de Corse
Les sites classés et inscrits
de Corse

Accès direct

[Classement et inscription de sites à l'inventaire national du patrimoine](#)

[Liste des sites classés de Corse](#)

[Liste des sites inscrits de Corse](#)

[Bilan des sites classés et inscrits de Corse](#)

{}
{
{
{
{
{



Classement et inscription de sites à l'inventaire national du patrimoine

Le classement d'un site lui confère une reconnaissance nationale de sa valeur patrimoniale et augmente sa notoriété. Les sites classés et inscrits contribuent grandement à l'attractivité de la Corse.

Un classement au titre de la protection des paysages est une protection réglementaire forte qui vise à conserver l'esprit des lieux à long terme. Le principe général est l'interdiction de tous travaux pouvant modifier ses aspects extérieurs, sans autorisation préalable. Les travaux doivent rester des exceptions qui ne doivent pas changer l'affectation et porter atteinte à la qualité du site classé. Ils sont accordés après des avis approfondis. Les délais d'instruction des demandes peuvent être longs. La politique actuelle de classement est d'éviter de classer des zones urbanisées. D'autres protections réglementaires des codes de l'Urbanisme et du Patrimoine semblent plus adaptées.

L'inscription de site est l'étape précédente à son classement. Cela permet à l'Etat et aux Collectivités de garder un œil attentif sur ces espaces présentant un intérêt paysager. L'inscription constitue une protection beaucoup moins contraignante que le classement.

La procédure de classement de site est une procédure qui nécessite du temps afin de rechercher par la concertation l'approbation la plus large des élus et des populations locales au projet. Elle nécessite des études techniques démontrant la valeur patrimoniale du site et le critère de classement choisi.

Exemple de rapport du classement de site de la Conca d'Oru et du vignoble de Patrimonio

[Rapport projet classement vignoble de Patrimonio](#) (format pdf - 5.2 Mo - 03/08/2018)

Exemple de cahier de gestion paysager et architectural du site classé de la Conca d'Oru et du vignoble de Patrimonio

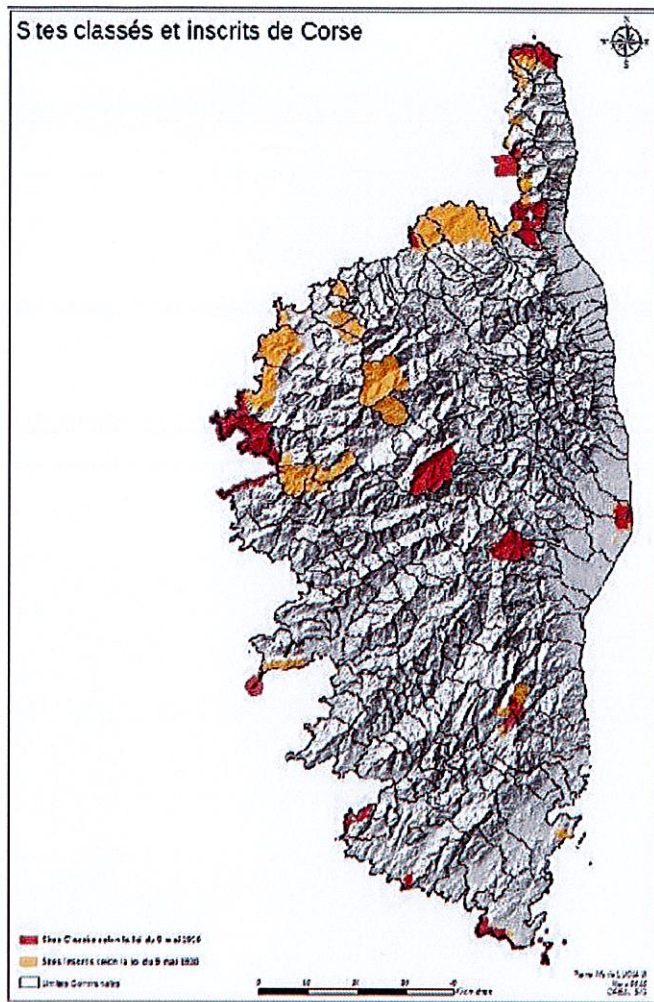
[Cahier de gestion paysagère et architecturale du site classé](#) (format pdf - 8.3 Mo - 03/08/2018)

Exemple de cahier de recommandations architecturales du village de Poggio d'Oletta inclus dans le site classé de la Conca d'Oru et du vignoble de Patrimonio

[Cahier de recommandations architecturales Poggio d'Oletta](#) (format pdf - 2.5 Mo - 03/08/2018)

Au premier mars 2015, la Corse compte :

- 21 sites classés pour une surface totale de 37 535 ha (4,3 % de la Corse),
- 24 sites inscrits totalisant une surface de 55 466 ha (6,3 % de la Corse).

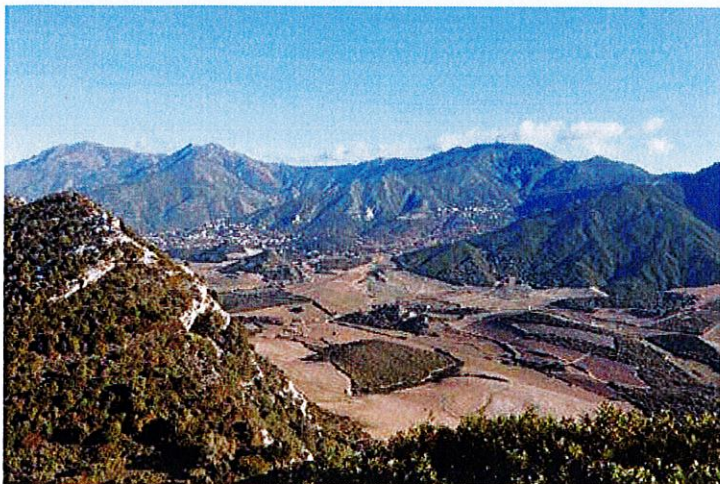


Sites classés et sites inscrits de Corse

En Corse, les sites classés et inscrits sont situés essentiellement sur le littoral. La plupart sont des sites naturels classés avant la promulgation de la « loi littoral » en 1986.

Liste des sites classés de Corse

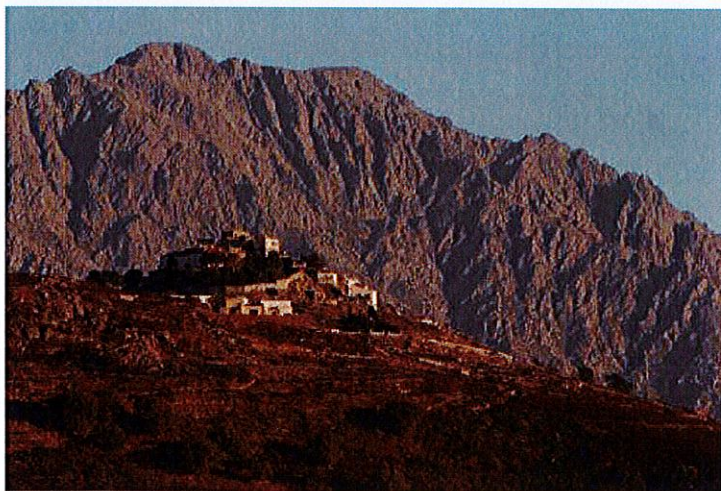
- Pointe Nord du Cap Corse, îles de la Giraglia et de Finochiarolla (Ersa, Rogliano), 1975, 2 470 ha,
- Ensemble de Nonza, Ogliasto, Olcani, 1975 - 564 ha - Embouchure de l'Ostriconi (Palasca), 1988 - 538 ha
- Citadelle de Calvi « premier site classé bâti de France », 1933 – 4,1 ha
- Cap Saint François de Calvi (Batterie militaire), 1936, – 0,78 ha
- Golfes de Porto et Girolata, Calanche de Piana, Réserve naturelle de Scandola (Galéria, Osani, Serriera, Partinello, Ota, Piana), 1974 - 11 681 ha,
- Les îles sanguinaires et la pointe de la Parata (Ajaccio), 1995 – 1 385 ha,
- Parc des Milelli de la famille Bonaparte (Ajaccio), 1977 – 12,6 ha,
- Grotte Napoléon et place Giraud (Ajaccio), 1921 - 1,6 ha
- Site littoral de Belvédère Campomoro, 1988 - 1 261 ha,
- Site de Roccapina, 1990 - 738 ha,
- Escalier du Roi d'Aragon (Bonifacio), 1909 – 0,1 ha,
- Falaises et plateau de Bonifacio, Mont de la Trinité, 1996 – 1 353 ha,
- Archipel des îles Lavezzi (Bonifaccio), 1974 - 1 247 ha,
- Col et aiguilles de Bavella (Quenza, Zonza, Conca), 1954 – 1 522 ha,
- Défilé de l'Inzecca, des Strette et du Mont Kyrie (Ghisoni), 2006 – 3 947 ha,
- Etang de Diana (Aléria), 2002 - 1 645 ha,
- Vallée de la Restonica (Corte), 1966 – 6 177 ha,
- Caserne Cervoni et de la porte d'entrée de la Citadelle de Corte, 1951 - 0,1 ha,
- Village et abords de Penta di Casinca, 1973 – 9,6 ha,
- Conca d'Oro et vignoble de Patrimonio (Oletta, Poggio d'Oletta, Barbaggio, Patrimonio, Farinole), 2014 - 4 500 ha.



Site classé de la Conca d'Oru et du vignoble de Patrimonio
vue depuis le Mont Sant'Angelo
Alain GAUTHIER, 2011

Liste des sites inscrits de Corse

- Hameau d'Erbalonga et ses abords (Brando), 1973 - 3,6 ha
- Côte occidentale du Cap Corse (Centuri, Morisglia, Pino, Barretali, Canari, Olmetto du Cap, Farinole, Patrimonio, Saint Florent), 1974 – 6 061 ha,
- Désert des Agriate (Saint Florent, Santo Pietro di Tenda, San Gavino di Tenda, Palasca), 1974 - 12 414 ha,
- Plage et Pinède de Calvi, 1943 - 21,75 ha
- Haute vallée de l'Asco (Stranciacone) et forêt de Carozzica, 1948 - 6 789 ha
- Massif du Cinto (versant Sud-Est), Lozzi, 1967 - 3 061 ha,
- Vallée de Balagne (Zilia, Montemaggiore, Montegrosso, Calenzana), 1969 - 3 139 ha,
- Bassin de Nonza (Corbara, Pigna, Sant'Antonino, Aregno, Algajola, Lavatoggio, Cateri), 1972 – 1 548 ha,
- Village de Sant'Antonino, 1946 - 6,4 ha,
- Côte Nord occidentale de la Corse et son arrière-pays (Calvi, Calenzana, Galéria), 1974 – 9 826 ha,
- Citadelle et remparts de Corte, 1950 - 2,4 ha,
- Village de Riventosa, 1982 - 4,9 ha,
- Site archéologique d'Aléria, 1973 – 57,5 ha,
- Etang de Diana, 1973 – 511 ha,
- Village de Cargese et jardins, 1973 – 179 ha,
- Vallées de Porto et d'Aitone (Ota, Serriera, Marignana, Evisa), 1973 – 7 190 ha,
- Golfe d'Ajaccio, Rive Nord (Ajaccio), 1951, 1 262 ha,
- Golfe d'Ajaccio, Rive Sud (Grosseto Prugna, Pietrosella, Coti-Chiavari), 1951 – 550 ha,
- Presqu'île de l'Isolella (Pietrosella), 1972 - 25 ha



Village de Sant'Antonino (Balagne)
Loïc COLONNA, 2012

Bilan des sites classés et inscrits de Corse

Les sites classés et inscrits de Corse ont fait l'objet d'une étude en 2010, à l'initiative de la Dreal Corse et de l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC) afin de faire un bilan de cette politique de préservation des sites et des paysages de Corse.

La réalisation de cette étude a nécessité une approche par secteurs géographiques.

Ce bilan technique qui constitue un document de référence. Il a analysé les motivations de classement et d'inscription des sites, les évolutions des périmètres et de la qualité des sites. Cette étude, réalisée par un paysagiste DPLG, formule des préconisations pour les sites existants (extension, désinscription, gestion) et la création de nouveaux sites, notamment dans les zones de montagne faiblement dotées.